



Entreprises; Business et Stratégies logiciels; Microsoft menace les logiciels libres

280 mots 16 mai 2007 La Tribune **TRDS** Français

(c) 2007 La Tribune. Not to be redisseminated except as permitted by your subscriber agreement.

L'éditeur américain considère que ces solutions violent ses brevets. Il prône des accords commerciaux.

Dans un article paru hier dans le magazine Fortune , Brad Smith, le directeur juridique de Microsoft, accuse les logiciels libres et notamment son principal représentant, Linux, de violer 235 brevets appartenant à la firme américaine. " Noyau " du système d'exploitation, interface, traitement de texte... Linux et consorts se seraient servis allégrement dans le code des produits **Microsoft** en toute impunité et surtout sans payer de royalties. D'où la fureur de l'éditeur qui réclame des dédommagements car "nous dépensons chaque année plus de 6 milliards de dollars en R&D et il est normal que nous voulions valoriser notre propriété intellectuelle ", explique Marc Mossé, responsable juridique de Microsoft France.

La découverte de ces utilisations de brevets n'est pas nouvelle. Mais le logiciel libre se développant dans les entreprises et menaçant le marché de Microsoft, celui-ci a décidé de réagir. Comme il serait vain pour l'éditeur de porter plainte contre les milliers de développeurs de logiciels libres dans le monde, la firme de Bill Gates prône la négociation à travers des accords de licence. C'est ainsi qu'il a procédé il y a quelques mois avec Novell, premier développeur mondial de solution Linux. Des discussions seraient également en cours avec Red Hat, autre grand fournisseur de systèmes Linux. Pour les autres développeurs ne voulant pas obtempérer, Microsoft n'a pas clairement précisé la démarche qu'il adoptera. Mais, souligne Marc Mossé, " nous voulons prévenir les entreprises qui utilisent ces solutions qu'elles peuvent juridiquement être en infraction ".

20070516U738R34

Document TRDS000020070515e35g00010